

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017**

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : MM. Stéphane Barthassat, Agostinho Pinto, François Wolfisberg

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

**Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **068-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'065'000.- pour la démolition et reconstruction du parking Vibert, la liaison souterraine des parkings Vibert et Sardaigne, la mise en conformité des structures du parking de Sardaigne et les aménagements urbains du périmètre Vibert-Sardaigne.
5. Délibération administrative **069-2017 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement maximal de CHF 1'500'000.- TTC pour participer au coût de construction des liaisons « Genève-sud » L1-L2, réalisées par le Canton.
6. Délibération administrative **072-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 210'000.- destiné à la mise en conformité des fenêtres de la maison Brocher, sise 100, route de Veyrier à Carouge.
7. Délibération administrative **073-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 91'000.- pour la réfection du terrain de foot, de la piste d'athlétisme et du chemin d'accès au tennis club de Carouge ainsi que des terrains de foot a, b et c du stade de la Fontenette.

8. Délibération administrative **074-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.

9. Délibération administrative **075-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir.

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

10. Délibération municipale **006-2017 P** : Proposition du Conseil municipal relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 65'000.- en vue d'un partenariat avec la fondation Qualife+ pour l'emploi des séniors.

11. Motions

1. Motion 010-2016 R : Projet Emploi Seniors (PES)

2. Motion 017-2017 R : Journal « Vivre Carouge » : pour une information communale plus régulière.

12. Postulats

1. Postulat 004A-2016 R : Des parkings gratuits pour les clients des commerçants carougeois.

13. Résolutions

14. Pétitions

15. Questions

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.

Le procès-verbal est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. Walder :**

#### La monnaie « Léman » : les prestations payantes pourront être payés à l'aide des Lémans.

Je vous informe que dès le 1<sup>er</sup> mai, les prestations payantes délivrées par Carouge à votre service pourront être réglées en Lémans. Cette monnaie locale que notre ville soutient depuis ses débuts est un des projets permettant de favoriser l'économie locale grâce à une incitation, pour les détenteurs de Lémans, à consommer ou s'approvisionner auprès des commerces locaux acceptant cette monnaie.

Après avoir été la 1<sup>ère</sup> ville à avoir misé sur le *Léman*, en participant au financement de l'étude de faisabilité réalisée en 2015 nous avons l'année passée mandaté l'association Monnaie Léman pour développer les relations entre les entreprises et les commerces afin de renforcer la diffusion du Léman dans le tissu économique carougeois. Nous comptons actuellement plusieurs dizaines de commerces acceptant les Lémans, liste que vous retrouverez sur le site de l'association.

En attendant l'arrivée des prêts mutualisés et des paiements en ligne en Léman, nous avons décidé, dès le 1<sup>er</sup> mai, de franchir une nouvelle étape en acceptant les Lémans pour le paiement de prestations comme par exemple lors d'achat de flexicard ou de médailles pour chiens. Le guichet « Carouge à votre service » au 24 rue Jacques-Dalphin deviendra également le 2<sup>ème</sup> bureau de change de Carouge après l'arcade C'BOs et pourra donc convertir aux habitant-e-s qui le souhaitent leurs SFR en Lémans.

N'hésitez donc pas à vous approprier cette monnaie en incitant toujours plus de commerces à faire le pas et ainsi à participer activement au soutien à l'économie locale.

### Inauguration du pont de Carouge, dont la cérémonie se déroulera le 13 mai 2017

J'ai le plaisir de vous informer que vous trouverez à vos places un courrier d'invitation pour la cérémonie qui se déroulera le 13 mai prochain à l'occasion de l'inauguration du Pont de Carouge ou Pont Neuf comme il sera désormais à nouveau possible de l'appeler !

Ce courrier est réservé aux élus des villes de Carouge et Genève et vous donne rendez-vous le samedi 13 mai à 10h.30 précises au rond-point de Plainpalais où nous monterons ensemble dans le tramway historique qui nous amènera jusqu'à la place de l'Octroi où se déroulera la partie officielle liée à l'inauguration.

Il va sans dire que la partie officielle et la verrée qui suivront seront ouvertes au public et gratuites ainsi que la possibilité de promenade en tram historique qui sera organisée dès 11h.40 entre Plainpalais et le Rondeau de Carouge.

Je tiens à remercier la Musique Municipale de Carouge et l'association genevoise du musée des tramways pour leur très appréciée participation à cet événement.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

##### Présentation : nouvelle collaboratrice engagée en tant que « secrétaire de direction »

Madame Stéphanie Chenevard Fogal est engagée en qualité de secrétaire de direction au sein du Secrétariat général dès le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Madame Chenevard Fogal assurera le support administratif pour Mme Anne Hiltbold ainsi que le secrétariat des commissions des naturalisations.

#### **Communications de Mme Lammar :**

##### Ouverture de la piscine de la Fontenette

Comme chaque année la piscine de la Fontenette ouvrira ses portes dans quelques jours, soit le 13 mai prochain.

Vu le succès rencontré l'année dernière, je vous informe que nous avons réitéré cette année l'ouverture simultanée de nos deux piscines, Fontenette et Pervenches, du 13 mai au 16 juin, avec bien sûr des horaires un peu adaptés pour les Pervenches, soit :

- Le lundi de 11h30 à 13h30,
- Le mardi de 11h30 à 13h30 et de 18h à 20h30
- Le mercredi de 8h à 13h
- Le jeudi et le vendredi de 11h30 à 13h30 et de 18h à 20h
- Fermé le week-end

La fermeture des Pervenches aux clubs, écoles et public est prévue le 16 juin.

Quant à la Fontenette il est prévu une fermeture le 10 septembre 2017. Comme l'année dernière, si la météo le permet, il y aura une prolongation, mais nous ne pourrons le communiquer qu'au dernier moment en fonction de la météo.

##### Flexi-Card : augmentation du prix de la carte journalière, pour un montant de CHF 42.-.

Comme vous le savez, la ville de Carouge a en sa possession 15 abonnements pour des tickets journaliers Flexi-Card (ce sont les fameuses cartes journalières CFF à tarif avantageux que l'on peut chercher au guichet unique Carouge à votre service et qui remportent un franc succès).

Depuis 2013, chaque billet est vendu au prix de CHF 40.-. Or depuis 2013, le tarif de l'abonnement que nous payons aux CFF pour obtenir ces billets n'a cessé d'augmenter. Si nous gardons le même tarif, nous ferons une perte sur la vente des Flexi-Card.

Dès lors, le CA a décidé d'augmenter la carte journalière à CHF 42.- dès le 1er mai, ce qui reste encore raisonnable et qui correspond à ce que pratiquent beaucoup de communes, comme Lancy ou Bernex. Et avec ce montant, on sera toujours moins cher que Genève qui vend ses Flexi-Card à CHF 45.-.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Tournoi de football

S'agissant du tournoi des élus (football et pétanque) qui aura lieu le 11 juin à Vessy, les informations sont à disposition sur CMNet. Nous remercions M. Stéphane Barthassat qui, comme chaque année, coordonne les inscriptions.

#### Repas du Président : 17 mai 2017 dès 19h à la Salle des Fêtes.

Le repas du Président se passera le 17 mai dès 19h à la Salle des Fêtes, dans la partie « buvette ». Celles et ceux qui n'ont pas encore confirmé leur présence sont priés de le faire auprès du Secrétaire général.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 068-2017 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 2'065'000.- POUR LA DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PARKING VIBERT, LA LIAISON SOUTERRAINE DES PARKINGS VIBERT ET SARDAIGNE, LA MISE EN CONFORMITÉ DES STRUCTURES DU PARKING DE SARDAIGNE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS DU PERIMÈTRE VIBERT-SARDAIGNE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 et renvoyé en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie le 11 avril 2017 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 15 oui, 2 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame souhaiterait comprendre, à propos du montant de CHF 42'000'000.- qui a été présenté (dont CHF 37'000'000.- pour le parking Vibert et CHF 5'400'000.- pour le parking Sardaigne), quel montant est prévu pour la rénovation et augmentation de 200 places pour le parking Vibert, et quel montant est prévu pour l'aménagement des surfaces.

M. Walder indique que les aménagements de surface ne sont pas compris dans les estimations. Ce crédit d'étude vise justement à définir ce qui sera fait. Les aménagements de surface comportent beaucoup d'inconnues, telles que l'éventuelle couverture de la place de Sardaigne. Les montants définitifs dépendront des choix d'aménagement.

M. Calame précise que les propos tenus en commission laissaient entendre que les CHF 37'000'000.- prévus pour le parking Vibert incluent les aménagements extérieurs, ce qui explique l'importance de la somme. Selon les autres expériences, il faut compter environ 40'000.- par place lors de la construction d'un parking souterrain. Cela signifierait qu'il reste environ CHF 16'000'000.-. Il est difficile de faire la part des choses entre ce qui concerne la rénovation et extension du parking Vibert, et ce qui est prévu pour l'aménagement de la surface.

M. Walder explique qu'il faut prendre en compte trois éléments : la rénovation du parking existant, l'extension du parking de 220 places et le réaménagement des surfaces au-dessus du parking. Le réaménagement de la place de Sardaigne et des espaces adjacents ne sont pas compris dans ce montant. Il ajoute qu'il s'agit d'un crédit d'étude, qui vise à fixer les montants nécessaires.

M. Calame reste surpris de ces calculs, en particulier lorsqu'on prend en compte les chiffres parfois évoqués de CHF 40'000.- par place.

M. Walder l'informe que l'estimation des coûts liés à l'aménagement de surface avenue Vibert est de CHF 8'600'000.-. Ce montant devra être précisé suite à l'étude prévue.

M. Mutzenberg annonce que son groupe soutient la délibération. Les avantages de ce projet ont été vus en commission, notamment concernant la dalle du parking Vibert, qui doit être modifiée très rapidement. De plus, le projet permettra de relier les parkings Sardaigne et Vibert, supprimant l'entrée située rue Jacques-Dalphin. Son groupe ne considère pas que ce projet est uniquement une initiative « pro-voiture ». Il doit en effet contribuer à diminuer les voitures dans Carouge, c'est pourquoi ils le soutiennent. Le besoin de places supplémentaires a été démontré, particulièrement s'il est envisagé de faire de véritables zones piétonnes dans le Vieux Carouge. Le réservoir de places prévu dans ce parking est donc important. Le crédit d'étude permet également d'être attentif à la réhabilitation de l'espace urbain dans ce périmètre. La mobilité douce au niveau du parking Vibert est actuellement très mauvaise, et pourra être améliorée.

M. Baertschi estime qu'il y a deux éléments essentiels, qui ont été confirmés en commission et vont dans le sens du projet. Premièrement, le quartier des Tours de Carouge avait à l'origine été conçu comme étant libre au sol, permettant d'appuyer le fait qu'une voie de circulation entre les tours n'est pas souhaitable. Les exigences des TPG font que des véhicules lourds devront tout de même passer sur la dalle, mais il sera nécessaire de confiner le plus possible le passage, permettant de rétablir la qualité de vie au sein du quartier. Deuxièmement, il est important que l'axe routier principal passe par la rue Jacques-Grosselin, et non sur le boulevard des Promenades, ce qui est concordant avec le projet de la Marbrerie. Il sera également nécessaire de réserver un éventuel passage pour un tram sur ce boulevard. Pour ces raisons, il pense que le projet est satisfaisant pour l'avenir.

M. Prod'hom explique qu'à titre individuel, il considère que ce projet a du sens. Il s'agit d'une part de la suppression des places de parking en surface, mais également de la relation avec le PAV, où il est également prévu d'avoir des poches de stationnement concentrées et bien positionnées. Cette mutualisation des places de parking permet de connecter les espaces sans trop entrer dans la ville, en desservant les lieux de manière intelligente. Il espère donc

que le projet sera bien orienté en prenant le PAV en compte. Il mentionne également un projet ancien qui n'a jamais été réalisé, entre le Rondeau et la bibliothèque. Dans la mesure où il s'agit d'un axe piéton majeur, il faudrait à nouveau l'envisager. M. Prod'hom estime de plus qu'il faut, si possible, laisser de l'espace en surface pour des plantations majeures. Les projets prévoient en général des surfaces minimums, avec peu d'espace pour la végétation. Il espère que ce projet inclura une réflexion pour permettre à des arbres de s'épanouir à cet endroit, et pas seulement des bacs ponctuels. Il faut faire une pesée économique, mais ne pas se contenter du minimum.

M. Voignier indique que le groupe PLR soutiendra activement ce crédit, qui a prévu ces places de stationnement de manière intelligente. Le quartier est amené à évoluer, il s'agit donc d'un besoin. De plus, les parkings doivent être urgemment rénovés. Ce crédit d'étude réfléchit également à la circulation dans son ensemble : entrée de parkings, mobilité douce, liaisons piétonnes, raccord entre les différents quartiers de Carouge. Il fait également le lien avec les projets à venir, qu'il s'agisse du CEVA ou du PAV, qui prévoit un parc à la place du M Parc. Il faut donc voter ce crédit d'étude, le reste pourra être affiné par la suite. A l'heure actuelle, le projet est cohérent et ne fait pas d'opposition aux véhicules quels qu'ils soient. Il est donc important tant pour le quartier que pour la commune.

M. Barro annonce que son groupe est favorable à ce projet, en raison de la vétusté actuelle du parking, du manque de marge de manœuvre laissé pour les projets futurs ainsi que pour libérer des places en surface en les compensant en sous-sol. Il rebondit sur les propos de M. Calame pour expliquer que la logique de projet implique de payer pour voir. Il indique également que la commission souhaite pouvoir revoir le projet en cours de développement afin d'en assurer le suivi, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs, puisqu'il s'agira de l'élément le plus visible pour les habitants et citoyens.

M. Calame reste perplexe quant aux chiffres annoncés. Son calcul est le suivant : CHF 5'400'000.- pour le parking Sardaigne, CHF 16'000'000.- pour les 400 places du parking Vibert, ce qui laisse donc CHF 20'000'000.- les aménagements en surface. Il y a donc une différence avec les chiffres qui ont été articulés, d'autant qu'il s'agit d'un projet imaginé sur la base d'une lettre d'intention des mandataires. M. Calame estime qu'il y aura très rapidement de nouvelles questions. Il pense également qu'il n'est pas nécessaire de rajouter un étage au parking Vibert, puisqu'il y a encore une marge de manœuvre de 191 places pour la compensation, selon les chiffres donnés en commission. Etant donné que le taux de motorisation des genevois baisse régulièrement, il aurait souhaité que l'avenir de ces parkings soit étudié, comme demandé au tour de pré-consultation. Il regrette de plus que l'option d'une simple rénovation des 200 places existantes n'ait pas été prise en compte. Pour toutes ces raisons, il s'opposera au crédit d'études, comme d'autres commissionnaires.

M. Walder rappelle qu'une commission TCR a été organisée afin que les experts puissent répondre à toutes ces questions, puisque le Conseil administratif n'est pas à même d'en détailler tous les éléments. Il n'est pas possible d'amener plus de précisions en plénière. Il précise cependant que d'autres travaux importants sont inclus dans ces coûts, notamment la construction d'un tube permettant de relier les deux parkings souterrains. Ce dernier sera coûteux, mais permettra de soulager la rue Jacques-Dalphin d'une partie de la circulation. Il s'agit d'un choix et d'un souhait exprimé par les Conseils municipal et administratif. Les détails et les coûts pourront être rediscutés une fois l'étude menée à son terme. En plus des parkings, il s'agit également du réaménagement complet de la place de Sardaigne, incluant sa piétonisation définitive, ainsi qu'une piétonisation (hors transports publics) d'un tronçon de l'avenue Vibert, et le réaménagement des entrées et sorties afin de délester la rue Jacques-Dalphin des allées et venues des voitures liées au parking. Il s'agit donc d'un projet ambitieux, qui va au-delà de la création de 220 places de parking.

M. Maulini explique que son groupe trouve le montant prévu inquiétant. Pour les Verts, la question de la place de la voiture en ville est importante. Ce projet comporte des aspects positifs, dont la suppression de la circulation en surface fait partie. Mais l'augmentation de la capacité de 200 places pour le parking Vibert est un aspect fortement négatif, et risque d'attirer encore plus de voitures. La proposition n'est donc pas convaincante. M. Maulini revient sur les propos de M. Prod'hom, qui parle d'une réserve hypothétique de places pour le PAV et notamment Grosselin. Ayant participé au groupe de travail sur l'Espace Grosselin, il indique que les 3'700 logements envisagés sur cette parcelle dans les 30 à 40 prochaines années, en appliquant un ratio actuel de 0.5%, impliqueraient 2'500 places de stationnement supplémentaires dans le périmètre. Ces places sont de plus envisagées en surface. Le groupe Verts constate que les voitures ont tendance à se raréfier en ville, en raison de la mutualisation des places de stationnement et de la propriété collective des véhicules. Si le projet discuté semble être bon en surface, il ne correspond donc pas aux tendances actuelles, raison pour laquelle il y a dans le groupe Verts des personnes qui s'abstiendront et d'autres qui se prononceront contre le crédit d'étude.

M. Walder partage la conviction de M. Maulini sur plusieurs points. Il rappelle néanmoins qu'une loi cantonale oblige de compenser toute suppression de place en surface par une place en sous-sol. Par conséquent, si l'extension du parking Vibert n'est pas acceptée, il ne sera pas possible d'enlever les stationnements en surface. Il insiste donc sur le fait que les 220 nouvelles places ne sont pas construites comme réserve pour le PAV, mais en compensation pour les places en surface qui seraient supprimées dans les secteurs avoisinants en parallèle à la construction du parking.

M. Prod'hom souhaite rectifier les propos rapportés par M. Maulini. M. Prod'hom estime en effet qu'il y aura forcément une mutualisation des places de parking dans les projets du PAV. En revanche, il ne s'agira pas forcément d'un ratio, puisque le secteur sera notamment desservi par deux gares CEVA. Il pense que ce parking, à cheval entre le Vieux Carouge, le quartier des Tours et le futur quartier du PAV, servira vraisemblablement comme récipiendaire pour le PAV, au vu de sa situation. On ne peut définir avec précision que les besoins actuels et le projet est cohérent avec ces derniers. Malgré les propos de M. Walder, M. Prod'hom voit ces aménagements comme prémisse de la mutualisation et concentration des parkings. Il faut en effet éviter de construire du stationnement sous chaque immeuble, ce qui implique de laisser l'accès aux voitures au cœur des quartiers. Le PAV est une bonne opportunité pour réfléchir différemment.

M. Baertschi estime qu'il faut réfléchir avec pragmatisme. Il respecte toutes les opinions, mais trouve contradictoire de récolter des signatures pour la création de zones piétonnes pour ensuite s'opposer à un étage supplémentaire pour le parking sous-terrain, qui permettrait en plus de dynamiser le commerce. Il s'agit d'urbanisme, pas seulement d'idéologie.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 18 oui, 2 non et 9 abstentions.**

**5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 069-2017.R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT MAXIMAL DE CHF 1'500'000.- TTC POUR PARTICIPER AU COÛT DE CONSTRUCTION DES LIAISONS « GENEVE-SUD » L1-L2, REALISEES PAR LE CANTON**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017 et renvoyé en commission Urbanisme Mobilité et Aménagements.

Celle-ci s'est réunie le 4 avril 2017 et le rapport a été établi par M. Voignier.

Le Président demande si M. Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 1 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barro relève que les commissaires ont eu droit à de nombreuses informations lors de la présentation par l'Etat. Le groupe PDC soutiendra ce projet qui renforce la cohérence avec l'investissement qui a été fait pour le CEVA. Le projet permet en effet de relier le CEVA au Bachet et offre une vraie porte d'entrée côté nord qui manque aujourd'hui. Il aura aussi un grand impact sur le trafic au rondou et au boulevard des Promenades. Pour Carouge, il y a un réel avantage à soutenir cette délibération. M. Barro fait ensuite une petite parenthèse. Avec l'association qui est venue en commission s'opposer au projet, le débat a été assez dogmatique et difficile à comprendre et manquait de professionnalisme par rapport à ce que la commission avait entendu auparavant.

Mme Marti s'est penchée sur cette délibération en allant physiquement sur les lieux et en se renseignant plus à fond par rapport à des questions posées en commission auxquelles il n'a pas été répondu. Elle annonce aujourd'hui que les Verts refuseront la délibération, pour plusieurs raisons. Elle est étonnée que beaucoup de choses n'aient pas été dites en commission. Le premier argument, mais qui n'est pas le plus important dans ce cas, est qu'une route ne décharge pas le trafic environnant : une route crée le trafic, et cela, toutes les études l'ont montré. Peut-être y aura-t-il moins de circulation au rondou – ce n'est pas sûr – mais il y en aura de toute façon ailleurs, et Mme Marti a bien peur que ce soit à la rue des Deux-Ponts, vu l'entonnoir projeté. La solution n'est pas dans la création d'une route mais vers un report sur d'autres modes de transport, à commencer par le 30% qui prend sa voiture pour faire moins de trois kilomètres, ensuite, en donnant les moyens aux transports publics pour développer leur offre en cohérence avec les besoins et en favorisant la mobilité douce. Cette route coûtera environ 100 millions. Aujourd'hui, les transports publics n'ont pas vu leur budget adapté à une cohérence liée aux besoins. D'autre part, l'IN 144 qui a été votée par le peuple pour la mobilité douce n'est toujours pas mise en œuvre quasi dix ans plus tard. Mme Marti laisse les conseillers municipaux faire le calcul de ce qui pourrait être réalisé avec 100 millions. Comme elle l'a dit, ce n'est pas l'unique argument qui fait dire non aux Verts.

Ce périmètre a un statut de pénétrante de verdure dans le plan directeur cantonal 2030. Les Verts ne comprennent pas qu'il ait été choisi et qu'au vu de l'enjeu de ce périmètre, Pro Natura n'ait pas été consultée. Ensuite, et plus important encore, la route passe par une zone protégée – Nant de la Bistoquette, fossé des Tattes, etc. Les conseillers municipaux connaissent peut-être cet endroit magnifique, tranquille, sans bruit, pas loin de Carouge, dans lequel les familles peuvent se promener en toute tranquillité. Cette zone protégée a été créée en compensation de l'autoroute de contournement. Elle est liée par un cordon boisé à la forêt d'Humilly. Des renards, des fouines, etc., circulent de l'un à l'autre. Les Verts s'étonnent qu'on n'ait pas pu répondre en commission à la question de M. Etienne concernant les mammifères dans cette zone alors que les sites du canton l'indiquent clairement. La route empêche la circulation de toute cette faune. Mais surtout, il y a un site de reproduction de batraciens d'importance nationale – 70% sont menacés en Suisse. Et beaucoup de plantes avec un statut de menace élevée, donc en danger, sont répertoriées dans ce périmètre, beaucoup d'oiseaux également.

Une route semi-enterrée, pour laquelle on demande au Conseil municipal de voter ce crédit, ne résoudra pas ces allées-venues. Même si on l'enterre – Mme Marti signale du reste qu'il y a aussi plusieurs cours d'eau dans le secteur –, les travaux importants perturberont et



mettront en danger la faune et la flore. Comme le dit le site sur les corridors biologiques, « un nombre d'aménagements trop important découpe le territoire, entraînant ainsi un isolement des populations les unes des autres. Il faut avant tout protéger de grands espaces non morcelés par les infrastructures, mais aussi sauvegarder dans le paysage tous les éléments qui permettent de relier les espaces naturels entre eux. » C'est ce que ce périmètre offre. Mme Marti relève en plus que c'est l'unique zone protégée au sud de l'Arve.

Aujourd'hui, on demande au Conseil municipal de voter un crédit de construction alors qu'on en est au stade du crédit d'étude au niveau du canton. On comprend que c'est pour étudier la faisabilité de ces portions semi-enterrées et leur financement par les communes. Il faut prendre conscience qu'on a à nouveau affaire à un report de charges du canton, comme pour la police municipale, comme pour la LRDBHD, vers les communes. Au vu des contraintes environnementales, de l'importance nationale du site choisi pour le passage de cette route, il faut dire non à cette route. Et même si l'on est pour cette route, ce n'est pas aux communes de financer ce qui revient au canton, soit protéger la faune et la flore et construire une route cantonale. Mme Marti invite donc le Conseil municipal à voter contre la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 24 oui, 5 non et 0 abstention.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 072-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 210'000.- DESTINÉ À LA MISE EN CONFORMITÉ DES FENÊTRES DE LA MAISON BROCHER, SISE 100, ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Peut-être les conseillers municipaux l'ignorent-ils, étant donné que la maison est un peu cachée, mais la ville de Carouge est propriétaire depuis 1979 de la maison Brocher, qui se situe dans le parc du Val d'Arve, communément appelé parc des Ponnettes. Cette maison est depuis des années louée à la SGIPA, la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes, pour leur centre éducatif de formation initiale, qui est une école spécialisée, mettant à disposition des places pour une formation adaptée à des adolescents libérés de la scolarité obligatoire, issus souvent des filières spécialisées, qui pour des raisons scolaires, socio-éducatives et/ou psychologiques ne peuvent entreprendre immédiatement une formation professionnelle ou entrer directement dans la vie active.

Ce bâtiment a été construit en 1913 par Gustave Brocher – d'où son nom, « maison Brocher » – et, s'il n'est pas classé ou inscrit l'inventaire de protection du patrimoine, il figure néanmoins au recensement de valeur 3 du service des monuments et sites. Ce recensement n'empêche pas que ce bâtiment est soumis à la loi sur l'énergie et doit être mis en conformité au niveau des fenêtres et embrasures. Pour rappel, la loi impartissait aux propriétaires d'immeubles un délai au 31 décembre 2016 pour assainir les fenêtres. La ville de Carouge a obtenu en décembre 2015 une prolongation du délai au vu des nombreux bâtiments à assainir. Au vu du recensement dont fait l'objet la maison Brocher il fallait obtenir l'approbation du service des monuments et sites. Une étude d'intervention a donc été confiée à un menuisier expert reconnu par le canton, ce qui a permis l'élaboration d'un cahier des charges en consultation avec le service des monuments et sites et le service constructions, entretien des bâtiments et sports (SCES). Ainsi, la ville de Carouge a obtenu un préavis positif du service des monuments et sites fin février de cette année.

Des appels d'offres ont été lancés par le SCES pour l'établissement d'un devis général. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de voter un crédit de CHF 210'000.- pour la réalisation des travaux de mise en conformité des fenêtres de la maison Brocher. A noter que sur ce montant de CHF 210'000.-, il y a CHF 10'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal. En effet, cette manière de procéder répond aux

directives présentées et votées lors du budget 2017 visant à intégrer dans chaque délibération 5% du montant total pour couvrir les coûts en ressources humaines.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi relève qu'on lit, dans la première ligne de la délibération, « vu l'acquisition de cette maison acceptée par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> novembre 1979 ». Il aurait voulu qu'il soit précisé « acceptée suite à un legs », car il est bon que le Conseil municipal connaisse ce détail. En effet, il s'agissait d'un cadeau de la part de la famille Brocher, comme la commune en a récemment eu un de la part de M. Pertin. Autrefois, la famille Brocher possédait non seulement la ferme où se trouve aujourd'hui l'EVE et où il y avait des vaches encore dans les années 1950, mais aussi la maison de maître voisine que M. Brocher, qui était le dernier de sa dynastie, a léguée à la ville de Carouge.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 073-2017 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 91'000.- POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOT, DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DU CHEMIN D'ACCÈS AU TENNIS CLUB DE CAROUGE AINSI QUE DES TERRAINS DE FOOT A, B ET C DU STADE DE LA FONTENETTE**

Mme Lammar introduit le sujet. Comme les conseillers municipaux ont pu le constater, cette délibération concerne trois volets.

Premièrement, il faut savoir que le chemin d'accès au tennis club de Carouge est dans un état déplorable : il présente en effet de gros dégâts au niveau des enrobés et des affaissements en direction de la forêt en contrebas. Depuis un certain temps déjà, les utilisateurs, en particulier le tennis club de Carouge, s'en sont plaints et ont demandé que ce chemin soit remis en état. Par ailleurs, les installations des réseaux d'alimentation en eau et en électricité du petit terrain de foot situé à l'intérieur de la piste d'athlétisme et du tennis depuis le branchement sur le chemin Charles-Poluzzi sont vétustes et présentent des risques de fuites ou de ruptures à court terme. Il est donc indispensable de les remplacer.

Ensuite, il faut savoir que depuis un certain temps aussi, le club de foot carougeois, Etoile Carouge a de grandes difficultés à répondre aux demandes de ses membres car il ne dispose pas de suffisamment de terrains pour répondre aux besoins. Ce manque s'est accru depuis l'installation du chantier CEVA qui a mangé le terrain stabilisé devant le boulodrome. De plus, le terrain se situant devant la piscine qui est vétuste est maintenant devenu dangereux, et a été déclaré non conforme à une utilisation pour le club par l'association cantonale de football. Il faut savoir aussi que ce terrain ne sera pas rénové car il se situe sur l'emplacement du futur bâtiment de la nouvelle piscine couverte – comme cela a pu être expliqué aux conseillers municipaux lors des discussions sur la piscine. Il reste donc aujourd'hui pour le club seuls trois terrains :

- Le terrain A, soit celui du stade, qui est aujourd'hui en gazon, ce qui ne permet son utilisation que pour des matchs et pas pour des entraînements. En effet, les entraînements auraient pour effet d'abîmer le gazon et de ne rendre plus praticable le terrain pour des matchs. Dès lors, Etoile Carouge dispose aujourd'hui d'un terrain qui n'est utilisé qu'au mieux trois heures par semaine, voire trois heures toutes les deux semaines, pour les matchs de la première équipe, très rarement pour les matchs des juniors. Ce qui est vraiment dommage au vu du manque de surface.
- Le terrain C, qui est le terrain le plus proche du pont de la Fontenette, contre le mur d'enceinte du cimetière israélite. Il présente, lui, des retenues d'eau et lors de journées pluvieuses, ou à la suite de ces journées, il se transforme en un étang qui se prêterait plus à la pratique du water-polo qu'à la pratique du foot.
- Dernier terrain, actuellement utilisable pour Etoile Carouge, le terrain B, qui est entre le terrain C et le terrain A, qui, lui, est en synthétique. Hélas, l'été dernier, au vu des grosses chaleurs et de la canicule, une partie du goudron qui servait à maintenir les brins d'herbe synthétique a fondu, ce qui a rendu le terrain dangereux. Il présente donc actuellement des risques pour la sécurité des joueurs, la tenue des matchs et les autorisations de l'Association suisse de football.
- Enfin, en sus de ces trois terrains, Etoile Carouge dispose d'une sorte de terrain à Pinchat, à l'intérieur de la boucle d'athlétisme. Mme Lammar dit « une sorte », car le terrain ne permet pas de véritables entraînements, vu notamment les nids de poules sur sa surface et la grandeur de ce terrain. Ce qui est dommage, car elle rappelle que, dans le cadre du dispositif sport-études, le football a été placé au cycle de Pinchat, et la collaboration s'effectue notamment avec Etoile Carouge, dans le cadre du projet de relève sportive Genève-éducation football. Les élèves qui suivent cette filière doivent donc aujourd'hui descendre à la Fontenette entre midi et deux heures ou aller ailleurs, aux Evaux par exemple, pour s'entraîner, alors qu'ils pourraient disposer d'un terrain juste à côté de leur cycle.

Il devient donc urgent de trouver des solutions pour que le club de foot puisse répondre à la demande et aux besoins de ses membres. Il faut encore relever que l'on parle aujourd'hui des besoins actuels, mais que Carouge se développant – on attend 12'000 habitants supplémentaires d'ici trente ans –, les besoins futurs en toutes matières, y compris sportives et footballistiques, seront encore accrus et qu'il faut aujourd'hui anticiper ces besoins. A titre d'exemple, cela fait plusieurs années qu'Etoile Carouge souhaite monter une équipe féminine, mais faute de place, il n'a jamais pu le faire. A noter aussi que le territoire de Carouge n'est pas extensible et presque totalement construit, ce qui exclut la possibilité de créer de nouveaux terrains dans les champs – les seuls terrains non construits à Carouge sont la parcelle de l'Université, sur laquelle il existe des projets, et la parcelle Rigafin, qui appartient à des privés et dont une partie est en zone forêt et fait partie de la pénétrante de verdure ce qui la rend non constructible.

Différentes solutions ont donc été étudiées, et la ville de Carouge est arrivée à la conclusion qu'elle pouvait répondre aux besoins actuels et futurs en :

- refaisant le terrain B, cette fois en prenant un revêtement synthétique qui tienne la route et qui ne fonde pas lors de canicules
- drainant le terrain C pour qu'on puisse l'utiliser tout le temps et non seulement par temps sec
- passant le terrain A en synthétique, ce qui permettrait de pouvoir organiser les entraînements et les matchs de tout le monde sur ce terrain. On passerait donc d'une possibilité d'utilisation d'au mieux trois heures par semaine à quarante heures par semaine.
- passant le terrain de foot de Pinchat en synthétique, ce qui permettrait des entraînements plus pratiques et plus réguliers pour les élevés de la filière sport-études de Pinchat.

S'agissant de la procédure, il faut savoir qu'en 2015, dans le cadre d'un mandat d'assistant à maître d'ouvrage mandaté par le service d'urbanisme, le bureau id Tech a analysé les besoins de rénovation et d'amélioration des équipements sportifs de la zone de Pinchat. Il est ressorti que des interventions étaient nécessaires au niveau :

- du chemin d'accès au tennis,
- des équipements sportifs de la zone (terrain de foot et piste d'athlétisme)
- de l'éclairage et de l'accessibilité de la zone-

De son côté, le service constructions, entretien des bâtiments et sports (SCES) avait été approché depuis un certain temps par Etoile Carouge qui avait mis en évidence le manque de surface de jeu. Cette problématique est devenue plus urgente en raison de la dégradation subite du terrain B lors de l'été dernier. Dès lors, fin 2016, le SCES a complété le mandat du bureau id Tech qui s'occupait donc déjà de la problématique des terrains de foot de Pinchat, afin qu'une étude de faisabilité globale puisse être effectuée afin de définir les besoins et les possibilités en terrain de foot, et de proposer des solutions techniques y relatives.

Lors de cette étude, les utilisateurs (Etoile Carouge et cycle de Pinchat, en particulier), ont été consultés afin de définir précisément les problèmes rencontrés et leurs besoins respectifs, ce qui a permis de proposer des solutions techniques offrant notamment une augmentation significative de la capacité de charge des terrains de football. Au vu de la technicité des aménagements footballistiques projetés, des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour affiner le type de revêtement à prévoir pour chacun des terrains et pour en préciser le coût. Ces études ont également démontré que les coûts et honoraires des travaux nécessitaient la réalisation d'appel d'offres en procédure ouverte, conformément aux AIMP.

Le SCES a donc décidé de présenter aujourd'hui un crédit d'étude sous gestion du bureau id Tech qui réalisera les appels d'offres. Il réalisera également un dossier d'appel d'offres permettant de désigner un mandataire spécialisé dans la construction de terrain de sport pour la phase de réalisation de ces travaux, comprenant le projet d'exécution et le suivi des travaux en tant que direction générale du projet. Cette solution permettra d'obtenir des offres conformes aux AIMP et proposant des améliorations et rénovations durables garantissant d'excellentes qualités de jeu et permettant une homologation de certains terrains, tout en évitant l'épisode stade de Genève dont les journaux se sont fait l'écho.

Un crédit de construction, estimé aujourd'hui à CHF 5'370'000, pour l'ensemble des prestations et des zones concernées, fera ensuite l'objet dans un second temps d'une prochaine délibération. Il est donc proposé au Conseil municipal ce soir d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 91'000.- pour la réfection du terrain de foot, de la piste d'athlétisme de Pinchat et du chemin d'accès au tennis club de Carouge ainsi que des terrains de foot A, B et C du stade de la Fontenette. À noter, comme maintenant dans pratiquement toutes les délibérations, que 5% de ces CHF 91'000.-, soit CHF 4'350.-, concernent l'activation de prestations effectuées par le personnel communal.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti a le souvenir que le Conseil municipal avait voté un crédit de construction pour la mise en conformité des installations du stade de la Fontenette. Elle souhaite que la commission ait une liste des investissements les plus importants qui ont été faits ces dix

dernières années, ainsi que le budget sur une année pour le stade de foot qui comprenne tous les postes, y compris par exemple le déneigement.

M. Voignier invite la commission à se pencher sur la possibilité de prévoir dans les aménagements sur les hauts de Pinchat des barres de workout, qui sont de plus en plus demandées par les jeunes qui se regroupent. Cet endroit serait en effet intéressant pour un tel aménagement.

Concernant le terrain E qui ne serait pas rénové parce que situé à l'emplacement du bâtiment de la future piscine couverte, Mme Molinari souhaiterait savoir quel serait le coût d'une remise en état temporaire, en attendant l'ouverture de cette piscine qui n'est probablement pas pour demain. Par ailleurs, elle voit qu'il est prévu de diminuer le nombre de pistes d'athlétisme sur le terrain à Pinchat afin d'élargir le terrain de football. Elle souhaite qu'un bilan soit présenté à la commission sur le nombre d'utilisateurs aujourd'hui. En effet, elle a constaté que, le week-end, ces pistes sont très utilisées, non seulement par des personnes qui courent mais aussi par des enfants qui jouent.

M. Monney propose d'inviter des représentants des deux clubs qui utilisent les terrains.

Mme Decnaeck n'est pas très calée en foot, encore moins en terrain de foot, mais elle a vu que le gazon naturel allait être remplacé par du gazon synthétique. Or, il est mentionné qu'un arrosage automatique sera mis en place. Elle se demande donc si le gazon synthétique pousse comme le gazon naturel.

M. Calame remarque qu'il semble acquis que les terrains en gazon doivent être remplacés par des terrains en synthétique. Il s'agit d'un changement sensible. Les commissaires pourraient-ils avoir une information complémentaire sur les traitements possibles du gazon pour maintenir quelque chose de plus naturel que des terrains synthétiques ?

M. Barro se rapprochera des Verts ce soir. Ayant pratiqué pendant de nombreuses années le foot, il trouve dommage qu'il n'y ait plus de terrain en herbe – c'est en effet une toute autre approche. En outre, il n'y a plus de grandes surfaces herbées à Carouge. Il invite donc le Conseil administratif à faire une petite mention en commission sur la possibilité de conserver le terrain A ou un autre terrain en herbe.

Puisque l'argument de pouvoir laisser jouer les filles au foot a été invoqué pour refaire les terrains, Mme Buchs demande que soit étudiée en commission la question des vestiaires pour les filles. Il lui semble en effet que les vestiaires posent aussi un problème.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 074-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2016**

Le Président suspend la séance deux minutes, le temps que l'écran soit installé pour la présentation de M. Walder.

M. Walder présente les comptes 2016. En préambule, il souhaite remercier M. Di Stefano, responsable du service des finances, ainsi que toute l'équipe du service des finances pour leur travail considérable, et bien sûr tous les services de l'administration parce que ce compte rendu financier est aussi le compte rendu de toutes les activités qui ont eu lieu dans l'administration carougeoise au long de l'année 2016.

- Le résultat d'exploitation avant amortissements complémentaires, et c'est la bonne nouvelle, se monte à CHF 3'740'000.-. Les conseillers municipaux se rappelleront qu'ils ont

voté une délibération permettant de procéder à des amortissements complémentaires, c'est-à-dire d'anticiper des amortissements. Il a été possible de le faire pour environ CHF 3'700'000.-, ce qui donne un résultat net de CHF 17'000.-.

- Les recettes globales correspondent à ce qui était prévu au budget, à CHF 100'000.- près, avec CHF 1'800'000.- de plus sur les personnes morales, CHF 1'300'000.- de moins sur les personnes physiques, CHF 2'200'000.- de plus sur les autres recettes (redevances, dédommagements de tiers, autres contributions, écritures internes que l'on retrouve dans les charges, étant précisé qu'il y a environ CHF 600'000.- d'écritures internes supplémentaires) et CHF 2'600'000.- de moins sur la taxe professionnelle. Concernant ce dernier point, M. Walder précise que la diminution est uniquement liée à la baisse du taux bancaire, qui a été décidée par la commission en charge de fixer les taux de perception et qui s'est basée sur les résultats des secteurs. Cette baisse avait été annoncée à la ville de Carouge et, sauf erreur, M. Walder en avait informé le Conseil municipal. Quant aux recettes provenant des personnes physiques, la ville de Carouge savait qu'il y aurait une baisse – cela fait deux ans maintenant – liée au départ d'entreprises, dont une particulièrement. En effet, la perception des impôts des personnes physiques comprend celle des personnes qui travaillent dans la commune.
- Au niveau des charges, la commune a pu dégager des bénéfiques, en économisant CHF 1'800'000.- sur les biens, services et marchandises, CHF 1'600'000.- sur les amortissements ordinaires et CHF 300'000.- sur les subventions accordées.

M. Maulini souhaite savoir comment la ville de Carouge agit sur les amortissements. Il avait posé une fois la question et on lui avait dit que les amortissements devaient être faits sur des durées définies sur lesquelles il n'était pas possible d'agir.

M. Walder explique que, pour ce qui est des amortissements ordinaires, la différence entre ce qui est prévu au budget et ce qui figure aux comptes dépend des investissements qui ont pu démarrer. La commune ne peut pas déroger aux durées d'amortissement fixées dans les lois et règlements. En revanche, il est possible de procéder à des amortissements complémentaires en fin d'exercice, dès lors que le Conseil municipal vote une délibération en ce sens. C'est ce qui a été fait au moins de décembre : une délibération permettait au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires jusqu'à un montant maximal de CHF 8'000'000.-, chiffre qui était basé sur le résultat de l'année précédente. Le résultat 2016 se montant à plus de CHF 3'700'000.-, le Conseil administratif a pu procéder à des amortissements complémentaires d'environ CHF 3'700'000.-. Le but est de diminuer les charges d'amortissement les années à venir. À noter que, si la commune voulait réduire les charges, elle ne pourrait pas amortir plus lentement que ne le prévoient les lois et règlements, même si le Conseil municipal votait une délibération en ce sens.

M. Walder poursuit la présentation.

- Les revenus se montent à CHF 103'061'000.-, contre CHF 102'984'000.- dans le budget. Il convient de relever que la LRT et les transferts de subventions du canton à la commune ont eu une grande influence sur les comptes. Au niveau des charges, le budget prévoyait CHF 102'500'000.-, alors que les comptes se montent à CHF 103'045'000.-, y compris les CHF 3'700'000.- d'amortissements complémentaires qui font donc partie des comptes même s'il s'agit en fait d'anticiper les charges pour les années suivantes.
- Le résultat est donc de CHF 17'000.-, après déduction des amortissements complémentaires. Pour comparer les résultats des différentes années, il faut prendre en compte le fait qu'il n'y a pas eu d'amortissements complémentaires les années précédentes.

- Au niveau de l'évolution du centime additionnel des personnes physiques, les recettes sont de CHF 1'300'000.- inférieures à ce qui était prévu au budget. Cela s'explique par différents facteurs. On sait qu'au niveau cantonal un tassement a aussi eu lieu. Et comme mentionné plus tôt, une entreprise en particulier ayant quitté la commune, de nombreuses personnes qui payaient une partie de leurs impôts sur la commune ne le font plus.
- Au niveau de l'évolution du centime additionnel des personnes morales, les recettes sont supérieures de CHF 1'800'000.- à ce qui était prévu au budget. En prenant en compte les régulations des années précédentes, l'écart est d'un peu plus de CHF 1'000'000.-.
- Concernant la taxe professionnelle, le réel est de CHF 14'000'000.-, soit CHF 2'600'000.- de moins que le budget, en raison de la baisse du taux bancaire.
- Pour ce qui est de la péréquation, la commune a touché CHF 1'800'000.- et, d'après les chiffres à disposition, devrait continuer à bénéficier de la péréquation les années à venir.
- Les revenus se montent au total à CHF 103'000'000.-.
- Les charges de personnel se montent à CHF 300'000.- de plus que ce qui était prévu au budget. Il s'agit des charges brutes. En incluant les remboursements des assurances liées aux incapacités de travail, le résultat est de moins CHF 263'000.- par rapport au budget. Au sens large, c'est-à-dire en incluant tous les frais liés au personnel ainsi que les jetons de présence du Conseil municipal notamment, les charges s'élèvent à CHF 373'000.- de moins que ce qui était prévu au budget.
- Les biens, services et marchandises ont de nouveau fait l'objet d'importantes économies, à hauteur de CHF 1'754'000.-, grâce aux mesures d'efficacité mises en place, à certaines internalisations dans différents services ou à une rationalisation de l'utilisation des services externes.
- Les contributions aux collectivités françaises et intercommunales sont simplement communiquées à la commune. Elles ont augmenté. M. Walder rappelle que, pour les personnes employées dans des entreprises à Carouge et qui habitent en France, le solde d'impôt entre ce que la commune perçoit et ce qu'elle restitue aux communes françaises est fortement positif. Ce solde positif n'existe pas avec les cantons suisses. M. Walder n'ira pas plus loin dans le débat mais il tenait à le préciser. Les contributions intercommunales concernent par exemple les paiements à la FAS'e et toutes les questions d'intercommunalité avec l'ACG (contribution au fonds intercommunal, etc.). Les conseillers municipaux auront tous les détails lors des commissions.
- Au niveau des subventions, le chiffre est de CHF 15'469'000.-, soit CHF 300'000.- de moins qu'au budget. Cette variation s'explique en particulier par les subventions aux crèches : le budget prévoit un certain montant, mais les crèches ne reçoivent que ce dont elles ont réellement besoin.
- Au total, les charges se montent à CHF 103'045'000.-, amortissements complémentaires compris. Sans les amortissements complémentaires, le total des charges serait inférieur à CHF 100'000'000.-.
- En résumé, l'économie sur le fonctionnement est de CHF 3'200'000.-. Cette économie a été réalisée sur les charges. Une partie est liée à un amortissement ordinaire moindre mais la moitié est liée à des mesures d'efficacité et de rationalisation prises en interne. Les recettes sont d'environ CHF 100'000.- supérieures à ce qui était prévu au budget. Le

résultat avant amortissements complémentaires se monte à CHF 3'760'000.-. Le résultat net est de CHF 17'000.-, après amortissements complémentaires. M. Walder souhaite préciser que cela fait plusieurs années que les services prennent des mesures d'économie. Dès lors, le potentiel d'économies se restreint de plus en plus. La population augmente d'environ 2% par année. À un moment donné, il faudra dépenser pour garder, voire développer des prestations de qualité. Ou alors il faudra choisir de supprimer des prestations existantes. Mais ce qui est certain, c'est qu'il ne sera pas possible de continuer à trouver des économies d'échelle. Il faut aussi relever qu'une partie des économies ne dépendent pas de la seule action de l'administration mais sont liées à des conditions externes sur lesquelles l'administration n'a pas prise, comme la météo – s'il neige beaucoup une année, les frais de déneigement seront évidemment plus importants qu'une année où il neige peu.

- Les investissements ont remonté en 2016, à CHF 14'300'000.-. Le budget 2017 prévoit CHF 53'000'000.- d'investissements mais, comme mentionné lors de la présentation du budget, le Conseil administratif pense que seule environ la moitié des investissements pourra réellement démarrer en 2017. Quant aux amortissements, ils se chiffrent à CHF 15'600'000.-, y compris les CHF 3'700'000.- d'amortissements complémentaires.
- La dette est aujourd'hui de CHF 28'000'000.-, contre CHF 50'000'000.- au budget. Cette variation s'explique par le nombre relativement faible d'investissements qui ont été réalisés en 2016 : peu de gros projets ont pu avancer. M. Walder rappelle que si, en 2015, les CHF 8'000'000.- de résultat positif ont permis de diminuer la dette, en 2016 des amortissements complémentaires ont été comptabilisés. La dette est très basse mais pourrait ré-augmenter – une dette de CHF 45'000'000.- est envisagée au budget, pour autant bien sûr que tous les investissements voient le jour. M. Walder souligne qu'avec les taux d'intérêt actuellement très bas, il n'y a pas aujourd'hui de quoi s'inquiéter. Ce qui importe avant tout, c'est de savoir si l'investissement est utile et durable pour la ville de Carouge.
- M. Walder signale ensuite que le patrimoine, à CHF 160'000'000.-, a baissé parce qu'il faut l'amortir. Le patrimoine a donc de moins en moins de valeur comptable mais la valeur réelle des biens de la ville de Carouge est bien supérieure à ce chiffre. La fortune est de CHF 163'000'000.-. Le ratio entre la dette et la fortune est de 17% ou 18% – de nombreux propriétaires d'appartement ou de villa aimeraient avoir un endettement de seulement 17% ou 18%. Il n'y a donc pas du tout péril en la demeure. Les finances de la commune sont extrêmement saines.
- M. Walder tient encore à remercier l'administration des prestations qui ont pu être effectuées en 2016. Il souligne en outre que charges, dette et liquidités sont maîtrisées.
- Les défis à venir sont les suivants :
  - RIE III : La population a voté – et assez bien pour une fois – au niveau fédéral, mais le sujet va bien sûr revenir sur la table et il y aura une version bis de RIE III.
  - Le désenchevêtrement des tâches : Il s'agit soi-disant d'une répartition neutre financièrement mais le canton essaye de transférer des charges aux communes. Il faut donc être vigilant. Le Conseil administratif est engagé à défendre les intérêts de Carouge dans tous les dossiers négociés avec le canton.
  - Le développement démographique : Il est prévu en moyenne 2% d'augmentation de la population par année, entre le PAV, le développement de Carouge Sud et de Carouge Est principalement. L'arrivée de nouveaux habitants impliquent de nombreuses charges – petite enfance, investissements dans les nouveaux quartiers, etc.



- La gestion des transitions énergétiques, sociales et économiques. M. Walder relève qu'il reste encore beaucoup de gains possibles en matière énergétique. Il souligne qu'il faudra accompagner toutes ces transitions et invite le Conseil municipal à être proactif. L'administration continuera d'apporter des réponses aux besoins, autant que possible, par une approche prospective, par l'innovation (par exemple Smart city), par la mise au concours systématique (qui ne plaît pas à tout le monde) tout en privilégiant le tissu carougeois autant que faire se peut, par la systématisation du recours au cofinancement (en allant chercher les fonds nationaux, cantonaux et même parfois internationaux pour financer des projets à Carouge), par la poursuite des mesures de rationalisation et par l'augmentation de l'efficacité (sachant que la marge se réduit, comme mentionné plus tôt).

En conclusion, M. Walder invite le Conseil municipal à aborder l'avenir avec sérénité, au vu des finances de Carouge, de la qualité des prestations délivrées et de l'intérêt des entreprises, des commerces ou des habitants à venir s'établir à Carouge.

### *Applaudissements*

Le Président suspend la séance une minute, le temps de remonter l'écran.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Maulini s'est laissé dire que seuls les membres de la commission des Finances ont reçu le classeur pour les comptes. Pourrait-il, humble militant et conseiller municipal, en recevoir aussi un ?

M. Morex souhaite également recevoir un classeur.

M. Gerster s'étonne de ces demandes, parce que le bureau avait décidé que seuls les membres de la commission des Finances recevraient un classeur. De plus, chaque membre du Conseil municipal touche un débours chaque année qu'il peut notamment utiliser pour imprimer les documents.

Mme Uldry précise que le bureau avait certes décidé que des classeurs seraient faits uniquement pour les commissaires aux finances mais que les autres conseillers municipaux qui voudraient un classeur pourraient en demander un à M. Schüle.

M. Walder accèdera à la demande de MM. Maulini et Morex. Pour les années à venir, il faudra trouver une autre solution, pour éviter que l'administration ne doive faire deux fois le travail. L'année prochaine, une feuille circulera peut-être au préalable pour savoir qui veut des classeurs.

Il semble à M. Maulini que le bureau propose et l'assemblée dispose.

## **9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 075-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL**

**ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2016 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR**

M. Walder indique que cette délibération complète la délibération précédente. Il propose au Conseil municipal de la renvoyer en commission des Finances afin de traiter les deux délibérations en même temps.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

**10. DELIBERATION MUNICIPALE 006-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 65'000.- EN VUE D'UN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION QUALIFE+ POUR L'EMPLOI DES SENIORS**

M. Barbuzzi introduit le sujet au nom du groupe PDC. Cette délibération du Conseil municipal fait suite aux différentes séances de commission qui ont eu lieu sur la motion relative au Projet Emploi Seniors qui demandait d'étudier une aide ciblée sur les 50 ans et plus, sachant que cette catégorie de la population est de plus en plus confrontée au problème du chômage et a de la peine à se réinsérer dans le monde professionnel. La commune a reçu une proposition incroyable, parce qu'elle n'était pas attendue aussi rapidement, de partenariat de la part de la fondation Qualife. Le groupe PDC a alors proposé en commission de faire cette délibération pour enclencher tout de suite ce partenariat. Il y a plusieurs raisons à cela, qui sont évoquées dans les invites de la délibération. Une raison n'y figure pas, qui a été exprimée par cette fondation : d'autres communes l'ont sollicitée mais elle a privilégié la commune de Carouge parce que cette dernière était le premier demandeur. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il faut très vite donner au Conseil administratif ce crédit, afin de pouvoir démarrer ce partenariat. M. Barbuzzi espère que la délibération sera soutenue par l'ensemble du Conseil municipal, comme elle l'a été en commission où aucune contestation n'a été formulée sur le bien-fondé de ce partenariat.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Decnaeck indique que le parti socialiste soutient la motion ainsi que la collaboration avec la fondation Qualife. La formule mixte de collaboration qui consiste à utiliser ce qui est déjà mis en place par la commune ainsi que l'espace coaching de la fondation est très pertinente. La fondation connaît bien la population de chômeurs de cette tranche d'âge et possède les outils pour parvenir à leur réinsertion. Les prestations qui sont proposées sont variées et complémentaires. Elles prennent en compte à la fois l'aspect individuel, par le biais

par exemple de l'espace coaching, et l'aspect collectif comme les cafés-contacts qui permettent aux chômeurs de sortir de leur isolement. Le parti socialiste encourage donc le Conseil municipal à voter cette délibération ainsi que la collaboration avec la fondation Qualife. Le parti socialiste souhaite que les structures soient mises en place rapidement afin de répondre au plus vite aux besoins des chômeurs. Mme Decnaeck tient encore à signaler que toutes les recherches qui ont été faites à la fois par l'OCDE et par l'OMS ont montré l'impact négatif du chômage sur la santé des personnes de cette tranche d'âge.

M. Maulini aurait juste voulu savoir si cette fondation s'appelle « Qualife » à la place de « Wilsdorf ».

M. Voignier annonce que le PLR soutiendra la délibération et remercie le groupe PDC d'avoir transformé la motion en délibération afin que cette dernière puisse être mise en œuvre rapidement. Il souligne ensuite la qualité de la présentation qu'a faite Qualife en commission. Le PLR remercie aussi le service social de la ville de Carouge : la collaboration qui existe avec certains services dans le canton de Genève et la qualité de ces rapports ont aussi permis cette approche fructueuse très rapidement avec Qualife. Il constate que travailler en partenariat est parfois très intéressant et aboutit à un produit de qualité, et que la commune n'est pas obligée de tout internaliser. Pour une commune comme Carouge, un tel partenariat – qui plus est en primeur – pour les 50 ans et plus est très important. Dans sa présentation, Qualife a aussi démontré à la commission qu'elle avait un taux très élevé de réussite en matière de réinsertion de ces personnes dans le monde du travail. Le PLR soutiendra donc la délibération et se félicite de sa mise en place rapide.

M. Scheidegger signale que le groupe MCG soutiendra aussi la délibération. Il remercie les commissaires d'avoir tous agi dans le même sens, d'avoir tous été du même avis. Il souligne également la rapidité avec laquelle le projet a pu voir le jour. Il invite tous les conseillers municipaux à soutenir cette délibération.

Mme Marti mentionne que les Verts soutiendront aussi cette délibération. Ils ont en effet le souci du chômage des plus de 50 ans. Mme Marti souhaite cependant qu'à l'avenir, la commune n'oublie pas la tranche d'âge des 25 à 50 ans, qu'elle ne multiplie pas les mandats extérieurs et qu'elle se soucie aussi de développer dans le cadre du service des affaires sociales ce type de prestations.

Mme Hiltpold indique que le Conseil administratif soutient aussi cette délibération. Suite à la motion du PDC, le service des affaires sociales a travaillé et trouvé des pistes. Cette piste semblait peu probable puisqu'on imaginait mal une fondation collaborer de cette manière avec la commune. Il y avait d'autres pistes mais beaucoup plus coûteuses. Finalement, Qualife est revenue vers la commune, ce qui a permis de présenter cette solution à la commission et d'indiquer à cette dernière qu'il était prévu de mettre une ligne au budget pour ce faire. Le PDC étant l'auteur de la motion, il a proposé de faire cette délibération. Le Conseil administratif l'a laissé faire et soutient bien entendu ce projet qui, comme expliqué en commission, est une bonne solution. Mme Hiltpold souligne ensuite à l'attention de Mme Marti que le Conseil administratif est conscient de la problématique de l'ensemble des tranches d'âge de la population et travaille aussi pour ces populations. Il continuera de le faire et approfondira s'il le peut les actions.

Mme Marti est ravie d'entendre que le Conseil administratif approfondira les actions.

Mme Hiltpold précise qu'elle a mentionné que ce serait fait dans la mesure du possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **11. MOTIONS**

#### **1. Motion 010-2016 R : Projet Emploi Seniors (PES)**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2016 et renvoyé en commission des Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 30 mars 2017 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Vu la délibération municipale présentée par le groupe PDC pour l'ouverture d'un crédit de CHF 65'000.- en vue d'un partenariat avec la fondation Qualife +, le bureau propose l'adoption formelle de la motion puisque la délibération 006-2017 portant sur cet objet vient d'être acceptée.

Le Président ouvre la discussion.

N'étant pas certain que le maintien de la motion fasse encore sens puisque la délibération a été adoptée, M. Barbuzzi propose de retirer la motion.

Mme Marti abonde dans ce sens. Il fait sens de retirer la motion, puisque le Conseil administratif a répondu à cette motion en commission et que, de plus, une délibération a été présentée aujourd'hui.

**Le Président considère que la motion est retirée, sur proposition de M. Barbuzzi, soutenue par Mme Marti.**

#### **2. Motion 017-2017 R : Journal « Vivre Carouge » : Pour une information communale plus régulière**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2017 et renvoyé en commission Culture.

Celle-ci s'est réunie le 6 avril 2017 et le rapport a été établi par Mme Marti.

Le Président demande si Mme Marti a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 0 oui, 8 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la motion.

**La motion est refusée par 3 oui, 26 non et 0 abstention.**

## **12. POSTULATS**

### **1. Postulat 004A-2016 R : Des parkings gratuits pour les clients des commerçants carougeois**

Ce projet a été adopté à la séance du Conseil municipal du 19 mai 2016 et le rapport du Conseil administratif répondant au postulat a été présenté à la commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 28 mars 2017 et le rapport a été établi par Mme Zuber.

Le Président demande si Mme Zuber a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Zuber répond par la négative.

Suite à la présentation du rapport du Conseil administratif, la commission a fait la proposition suivante :

« Mise en place rapide et de manière provisoire de la gratuité pour les 30 premières minutes dans les parkings souterrains municipaux (option 2, variante 1 du CA) et continuation de la réflexion pour mettre en place des tickets de CHF 2.- valables pour les parkings et les transports publics financés par la commune et les commerçants (option 1 du CA) »

La commission a préavisé favorablement le postulat par 13 oui, 2 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mutzenberg indique que le groupe socialiste soutient le postulat et l'amendement qui a été présenté par le PLR. Le groupe socialiste soutient cependant l'amendement du bout des lèvres et insiste pour qu'une évaluation soit faite d'ici douze mois, pour voir si la mesure a vraiment un impact et améliore réellement le sort des commerçants. Tout ce qui peut être fait pour soutenir la situation des commerçants doit l'être, raison pour laquelle le groupe socialiste soutiendra l'amendement mais, encore une fois, il faudra être très attentif à l'impact réel de cet amendement dont certains membres du groupe socialiste ne sont pas convaincus à l'heure actuelle et demandent à se faire convaincre.

Mme Molinari remarque d'abord ironiquement que ce soir, entre les parkings, les routes et les tickets de parking, les thèmes traités sont vraiment très proches des Verts. Elle mentionne ensuite que les Verts comprennent l'idée d'appuyer les commerçants, dont la situation est effectivement difficile aujourd'hui et ce de manière générale et pas seulement à Carouge. Par contre, ils estiment que la mesure qui a été discutée en commission rate complètement sa cible. Sans même avoir besoin de faire une évaluation, offrir de manière généralisée trente minutes de parking à tout le monde ne répond pas au postulat qui demandait de manière très claire d'étudier des possibilités de rabais pour les personnes utilisant les transports publics ainsi que la possibilité de mettre en place un système d'heures de parking gratuites, ou de diminution des coûts du parking, pour les clients des commerçants carougeois. La cible visée par le postulat ne sera pas atteinte en offrant trente minutes à tout le monde. À la limite, quelqu'un pourrait rentrer dans le parking, en ressortir vingt-neuf minutes plus tard, retourner dans le parking, etc. – et l'on sait qu'il y a de la place dans les parkings parce que des études l'ont montré. Par ailleurs, des études ont été réalisées qui indiquent que les personnes qui viennent en transport privé ne sont pas les meilleurs acheteurs dans les commerces du type de ceux de Carouge. De plus, lors de la discussion sur l'entrée en matière, les Verts avaient insisté sur l'importance d'associer, dans le cadre d'un appui aux commerçants, la démarche vis-à-vis des automobilistes à une démarche vis-à-vis des personnes qui viendraient en transports publics. Ils ont bien compris que cet élément avait été étudié, mais ils constatent

aujourd'hui que la mesure proposée sera généralisée à tous les automobilistes, dans une version parapluie, alors que, pour l'instant, rien n'a pu être envisagé pour les personnes venant en transports publics, pour différentes raisons qui dépassent d'ailleurs probablement la ville de Carouge. Enfin, Mme Molinari évoque l'élément de « provisoire » qui a été discuté en commission. Provisoire pendant combien de temps ? On n'en sait pas plus. Pour toutes ces raisons et d'autres que M. Calame va mentionner, les Verts s'opposeront à cette mesure qui ne correspond pas à ce que le postulat demande et qui, ils en sont convaincus, ne va pas du tout aider les personnes que le postulat visait.

M. Voignier relève que la séance de commission a été longue et que les commissaires ont dû beaucoup discuter. On peut peut-être estimer que le postulat perd un peu de son authenticité et de ses « valeurs », comme dirait Mme Molinari, mais la mesure proposée est un signe que la commune fait pour les commerçants. La commission s'est attachée à l'idée de la gratuité pour les trente premières minutes car il s'agit d'une mesure qui peut être mise en place rapidement et dont le coût est abordable pour la commune. Le Conseil administratif a également dit qu'il fallait approfondir l'étude de l'option d'un ticket avec un report d'achat quand les gens achètent à Carouge. Il a donc proposé de revenir dans un deuxième temps, après avoir contacté notamment les Intérêts de Carouge afin de voir s'il est possible de mettre en place quelque chose avec les commerçants de Carouge et, le cas échéant, comment le faire. Enfin, l'amendement le mentionne, une option pour les transports publics est à l'étude. M. Voignier pense que la mesure proposée ce soir doit être réalisée maintenant, qu'elle est raisonnable et qu'elle va dans le sens de la demande des commerçants. Mais il rejoint M. Mutzenberg sur le fait qu'il faudra au bout d'une année voir si cette action est pertinente ou non et si elle doit éventuellement être modifiée. Par contre, il s'étonne que des études soient régulièrement citées selon lesquelles les gens qui viennent en voiture consomment moins que les gens qui viennent à pied. Cela semble bizarre. Et il est un peu facile de toujours dire que des études le prouvent, sans apporter de preuve. L'amendement a été réfléchi, treize commissaires ont voté pour, deux ont voté contre. Il est donc issu d'un consensus. Aujourd'hui, les commerçants attendent une action de la part de la commune. Mais encore une fois, il faudra voir dans une année la pertinence de cette action – comme pour toute action mise en place à Carouge, il faudra en évaluer la pertinence dans le temps. M. Voignier invite le Conseil municipal à accepter ce postulat, même si ce dernier ne correspond pas entièrement non plus à ce que le PLR aurait souhaité – mais un consensus, c'est aussi cela, et la politique carougeoise, c'est aussi répondre à une partie de la population sans oublier les autres.

M. Calame aura ensuite une observation, mais il a d'abord une question, parce qu'on parle d'un projet « raisonnable ». Quel serait le coût pour la commune de ces trente minutes gratuites pour tous les usagers ? M. Calame, qui a entendu des chiffres considérables, croit que la clarification n'a pas été faite en commission.

M. Walder précise que les chiffres ont été donnés en commission. Le calcul a été fait pour trente minutes et pour une heure. Si l'on parle de trente minutes pour tous les usagers, c'est-à-dire que celui qui reste une heure bénéficie de trente minutes gratuites puis comme aujourd'hui des treize premières minutes gratuites de la deuxième demi-heure, le coût serait de CHF 180'000.-. Les trente minutes gratuites qui ont été discutées et avalisées par la commission, c'était que toutes les personnes qui restent jusqu'à trente minutes auront la gratuité et les autres payeront les mêmes tarifs qu'aujourd'hui. Le coût présenté en commission pour cette mesure était de CHF 12'000.-. Entretemps, les chiffres 2016 ont été reçus. Le coût pour la commune sera de CHF 14'000.-. Si le Conseil municipal voulait la version à CHF 180'000.-, il faudra dire au Conseil administratif où prendre les sous parce que cela représenterait CHF 180'000.- de revenus en moins, étant précisé que les charges d'entretien des parkings resteront les mêmes. On parle ici de CHF 14'000.-, sur la base des derniers chiffres relatifs à toutes les personnes qui se sont garées entre treize et trente

minutes – puisque c'est déjà gratuit jusqu'à treize minutes – dans les parkings carougeois en 2016 et qui bénéficieraient donc de la gratuité avec la proposition faite ce soir.

M. Calame donne lecture du texte de l'amendement : « Mise en place rapide et de manière provisoire de la gratuité pour les 30 premières minutes dans les parkings souterrains municipaux ». Selon lui, cela correspond à la version à CHF 180'000.-. Il ne voit pas quelle autre interprétation serait possible.

M. Walder répète que ce qui a été discuté en commission et qui a un coût de CHF 14'000.-, c'est que les tarifs seront les mêmes qu'actuellement dès la trente-et-unième minute et que la gratuité ne s'applique qu'à ceux qui restent moins de trente minutes. C'est ce qui a été choisi comme première mesure rapide à mettre à place, avec l'engagement de continuer les discussions sur les tickets de bus et de parking pour la suite. Il serait hors de question d'offrir aujourd'hui CHF 180'000.- tout en laissant la porte ouverte encore à une autre action. M. Walder rappelle quand même qu'il faudra trouver, pour le budget 2018, de quoi compenser ce qui manquait cette année et qui a été compensé par une donation, sans parler de l'augmentation des prestations. Il n'est pas sûr que des largesses comme celle-ci soient une priorité aujourd'hui. En revanche, un coût de CHF 14'000.- est abordable, de l'avis du Conseil administratif.

M. Calame entend les explications de M. Walder et l'engagement des postulants. Néanmoins, ce postulat qui a été amendé en commission, qui demande la gratuité des trente premières minutes pour tous, sans distinction entre les clients des petits commerces et les opportunistes qui pourraient, avec cette mesure, se parquer gratuitement à Carouge, serait une première genevoise. En termes de symbole, c'est assez fort. M. Calame ne sait pas si ce retour déguisé à la gratuité des parkings est un objectif caché du postulat mais, en tout cas, l'acceptation de ce dernier serait un grand saut en arrière qui contredirait des décennies d'efforts consentis pour démotoriser les centres-villes.

M. Baertschi rappelle qu'en commission, la première remarque qu'ont faite les représentants des commerçants, c'était qu'il y avait des places gratuites au M-Parc Vibert alors qu'eux sont pénalisés, notamment dans le Vieux-Carouge, par le comportement des agents de la Fondation des parkings qui non seulement embêtent les habitants, mais qui en plus se comportent de façon totalement inappropriée par rapport aux arcades. M. Baertschi veut bien que des conseillers municipaux disent que la voiture n'est pas une bonne chose, mais ces arcades vivent également grâce aux clients qui viennent en voiture. À noter aussi que le Conseil administratif a apporté un complément intéressant par rapport au taux de remplissage des parkings – ce n'est pas dit d'ailleurs que si la première demi-heure est offerte, cela ne fera pas un peu remonter le taux de remplissage et qu'en définitive il s'agira d'une opération équilibrée pour la commune, voire même un peu rentable. Il faut arrêter la crispation, surtout de la part de gens qui ne connaissent pas Carouge, qui ne savent pas quelle est la vie des arcades. Il faut vivre avec ces commerçants, avec ces artisans avant de vouloir leur donner des conseils et leur dire comment ils doivent faire marcher leur commerce. Par conséquent, M. Baertschi soutient la démarche du PLR qui, il faut le rappeler, élargit la situation existante puisque cette gratuité existe déjà le samedi matin. Cette démarche est pragmatique. Il faut arrêter avec l'idéologie imbécile de vouloir faire la guerre aux voitures.

M. Maulini aurait voulu ne pas parler qu'il aurait presque été obligé de prendre la parole, après ce qu'il vient d'entendre, parce que ce soir, on en entend de belles. Il est vrai qu'en tant que Verts, quand on entend le mot « parking », on a une crispation épidermique. Il ne sait pas si cela s'appelle de l'idéologie ou si c'est la méconnaissance de Carouge, mais ce soir, c'est assez extraordinaire : les parkings sont parés de toutes les vertus. Il a entendu qu'ils étaient raisonnables, qu'ils étaient intelligents – allez savoir – et on a même servi à la Toutes commissions réunies l'incontournable : une photo du parking rénové de David-Dufour en

disant qu'il était convivial – M. Maulini a cru que les bras lui en tombaient. Passé ce premier traumatisme, il aimerait savoir comment la ville de Carouge va s'y prendre pour évaluer cette mesure. Bien sûr, les commerçants ont des problèmes, les Verts le savent. Personne ici n'a rien contre les commerçants, tout le monde essaie de faire tourner les commerces à sa manière. Comme Mme Molinari l'a dit, il est de moins en moins prouvé qu'il existe un lien entre la voiture et le commerce. C'est la marche de l'histoire. Alors, comment la ville de Carouge fera-t-elle pour évaluer cette mesure ? Les commerçants viendront-ils lui dire que leur chiffre d'affaires a monté de 2,7% ? Ou de 30% – puisqu'on sait que les chiffres d'affaires ont baissé d'en tout cas 20%, pour de toutes autres raisons qu'une histoire de parking (le franc fort, l'offre, etc.) ? M. Maulini veut bien entendre que le parking soit la sauvegarde. Il ne sait pas encore s'il va s'abstenir ou voter contre, mais en tout cas il ne votera pas pour le postulat.

Mme Marti a réussi à se taire pour la délibération sur le parking Vibert mais elle se doit de prendre la parole après ce qu'elle a entendu. Puisque M. Baertschi parle de pragmatisme, elle amènera du pragmatisme. Elle a une arcade. Elle peut donc être considérée comme une commerçante. Mais elle ne demande pas les places de parking. Et les gens arrivent jusqu'à l'arcade en bus, à pied, en voiture aussi, sans places de parking. Mme Marti rappelle par ailleurs que les Intérêts de Carouge avaient organisé une soirée pour présenter les résultats d'une étude qu'ils avaient mandatée auprès d'une personne spécialisée dans la vision pour les vingt prochaines années. Cette étude montrait que l'avenir n'est pas aux déplacements avec la voiture mais avec d'autres moyens de transport. Le postulat a une vision extrêmement rétrograde, et la crise que vivent les commerçants n'est pas liée à la possibilité de se déplacer en voiture.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le postulat avec la mesure proposée en commission.

**Le postulat avec la mesure proposée en commission est accepté par 24 oui, 4 non et 1 abstention.**

### **13. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas

### **14. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

### **15. QUESTIONS**

**Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant le passage piéton mal éclairé et dangereux à la rue de Veyrier

Nous rejoignons votre préoccupation de la sécurité de nos usagers. En conséquence nous avons immédiatement interpellé le bureau Radiance35 en charge du concept du plan lumière afin de nous assurer la conformité de l'éclairage mis en place au niveau de ce passage piéton avec la Norme Européenne en vigueur (pour information il n'y pas de normes suisses en la matière).

Notre mandataire a confirmé que nous respectons bien la norme EN 13201 au niveau des sources lumineuses et que nous sommes conformes aux mesures photométriques. De plus



ces nouveaux luminaires pour éclairer les voiries sont équipés de source plus performante (led), moins gourmande et adaptable avec un abaissement de l'intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 qui pourrait être revu si nécessaire.

Ayant à cœur de satisfaire les besoins du plus grand nombre de nos usagers, nous avons prévu, au terme de cette première étape de renouvellement du parc d'éclairage public, une soirée « bilan » avec une marche visuelle dans Carouge, qui a eu lieu le 25 avril. Son objectif était de regrouper les habitants intéressés afin de recueillir leurs ressentis, éventuelles doléances ou demandes additionnelles.

Le cas échéant nous pourrions ainsi procéder aux derniers réglages et ajustements des installations concernées à la rue de Veyrier, et soumettre à la discussion l'éclairage de ce passage piéton.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Marti concernant la réouverture du pont de Carouge et les aménagements

En préambule, M. Walder rappelle la teneur de la question de Mme Marti. Mme Marti s'interrogeait sur le pont de Carouge sur lequel les voies de circulation ont été réaménagées pour les voitures et les transports publics. En revanche, la bande cyclable n'a pas été remise à la rue de la Fontenette entre le carrefour et le pont. Par ailleurs, Mme Marti remarquait que la manière dont la bande cyclable est tracée sur le trottoir du pont de Carouge empêche les cyclistes de se réinsérer en toute légalité dans la circulation.

La réponse est la suivante :

Les marquages de la bande cyclable à la rue de la Fontenette sont aujourd'hui réalisés entre le carrefour et le pont de la Fontenette. Seule manque la liaison entre la sortie du pont et le quai Capo d'Istria qui sera réalisée à la fin des travaux du pont de Carouge.

Par ailleurs les cyclistes empruntant les trottoirs sur le pont de Carouge peuvent aujourd'hui se réinsérer en toute légalité dans la circulation grâce à une signalisation lumineuse et aux marquages définitifs mis en place. À noter cependant qu'en ou deux endroits, y compris du côté de Carouge, il reste des espaces de travaux et que quelques finitions seront encore nécessaires.

Concernant la demande au niveau du Clos de la Fonderie, nous en prenons bonne note mais celle-ci, si elle est retenue, devra s'intégrer en cohérence avec le projet VVA actuellement à l'étude et avec le futur PLQ de l'îlot des Minoteries.

Mme Marti précise qu'il existait un marquage, à la sortie du Clos de la Fonderie, de la liaison cyclable derrière le bâtiment du Clos de la Fonderie. On peut encore en voir des traces au sol. Il permettait de se rendre soit tout droit vers le stade de foot, soit de l'autre côté de la rue. Mme Marti ne parlait pas de la bande cyclable le long de la rue de la Fontenette mais de la sortie du passage derrière le Clos de la Fonderie qui, à un moment donné, était fermé mais qui a été rouvert et dont le marquage n'est pas réapparu.

M. Walder indique que la question sera examinée et qu'au besoin, le service de l'urbanisme contactera Mme Marti pour obtenir toutes les précisions nécessaires.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Molinari concernant la traversée du chemin de Pinchat et l'accès au Parc Batelle depuis les bâtiments du Clos de Pinchat

Nous avons bien pris acte de votre demande qui nous semble totalement justifiée.

Toutefois un tel aménagement, même s'il paraît léger, engendre des coûts qui sont souvent important et doit donc être fait en cohérence avec le projet plus large des passages piétons du chemin de Pinchat, aujourd'hui à l'étude avec le canton, ainsi que celui du réaménagement du Parc Batelle.

En effet les études d'aménagement prises en concertation avec les différents partenaires privés et publics locaux sont en cours afin de préparer les mesures concrètes à mettre en œuvre dès l'entrée en force de la révision du PLQ.

Au vu de l'avancée de ces deux projets, soit la révision du PLQ et le réaménagement du chemin de Pinchat, nous devrions pouvoir revenir devant le Conseil municipal avec deux propositions qui tiendront compte de votre demande, très tôt à l'automne. Il faut savoir que le parc Batelle est aujourd'hui encore propriété du canton, que les discussions doivent commencer sur le transfert des propriétés et que l'étude d'aménagement sur laquelle nous travaillons avec le canton comprend le parc Batelle. Nous souhaiterions pouvoir démarrer très rapidement les mesures les plus faciles à mettre en œuvre, parmi lesquelles un tel cheminement. Mais cela doit être coordonné avec le projet d'aménagement du chemin de Pinchat puisque l'endroit qui sera ouvert dépendra aussi de l'emplacement des passages piétons sur ce projet. Il faut donc encore quelques mois pour finaliser cela.

Mme Molinari remercie M. Walder de cette réponse. Elle comprend bien que cela s'inscrit dans un cadre à plus long terme. Néanmoins, elle demande à M. Walder de voir dans quelle mesure un aménagement provisoire serait possible, parce qu'il a mentionné l'automne et que les travaux sur le chemin de Pinchat dureront au minimum une année. Cette route est très fréquentée, le trottoir est étroit. La mesure que Mme Molinari demande permettrait un passage en sécurité pour nombre d'enfants qui vont à la maison de quartier, à l'école ou à la crèche. Mme Molinari comprend bien que la commune ne peut pas faire un aménagement très compliqué et cher, mais serait-il malgré tout possible de faire un petit passage à l'endroit où se trouve aujourd'hui le passage piéton ? Cela permettrait d'avoir un passage sécurisé en très peu de temps.

M. Walder n'a pas dit qu'il fallait attendre la fin des travaux du chemin de Pinchat. Il faut simplement que le pré-projet du chemin de Pinchat, qui est encore en négociation et qui va définir le nombre et l'emplacement des passages piétons sur ce chemin, soit fait en cohérence avec l'ouverture sur le parc. De plus, même si l'installation d'un petit portail est facile, il faut créer les cheminements, il faut aplanir les dénivelés, il faut éviter qu'à la première pluie les gens se plaignent de la boue, il faut que les parents puissent passer avec des poussettes. La concertation avec les habitants a commencé sur Batelle. Des cheminements étant prévus à cet endroit, l'idée est de démarrer rapidement dès que les pré-images auront été définies. Quand M. Walder parle de l'automne, il s'agit de démarrer tout de suite avec ce type de petites mesures. Encore une fois, il ne s'agit pas d'attendre la fin des travaux sur le chemin de Pinchat, mais il n'est pas si simple que cela de créer ce type d'aménagements – d comme il ne s'agit pas d'un terrain de la commune, il faut demander des autorisations de construire, des autorisations d'ouverture, des autorisations de cheminement. Le Conseil administratif estime donc qu'il vaut mieux attendre encore trois mois pour avoir les informations sur ce qui va se passer dans le secteur, afin ensuite de procéder à ces aménagements légers mais somme toute assez importants.

Réponse de Mme Hiltbold à la question de Mme Marti sur l'action de Projets Emploi Jeunes relative au recrutement en direct et le fait d'avoir invité des mineurs non accompagnés du foyer de l'Etoile

Le recrutement en direct est un évènement mené par la Cité des Métiers en diverses collaborations sur les communes ou en leurs propres locaux, et a lieu pratiquement chaque semaine entre février et juin (période favorable au recrutement des apprentis). Le recrutement

en direct ne concerne ni les stages ni les emplois, mais les places d'apprentissage dual en entreprise.

L'information est largement diffusée par les organisateurs de manière publique à l'OFPC/Cité de Métiers et sur leur site Internet, dans les journaux, par e-mail, sur des « flyers », auprès des écoles et des diverses institutions concernées. A Carouge, l'information est en outre diffusée sur le site Internet de Carouge et la page Facebook, dans le journal communal si le calendrier s'y prête, par des « flyers » ainsi que par e-mail à différents partenaires dont les écoles.

Une invitation personnelle à prendre un rendez-vous à PEJ pour préparer son dossier et l'entretien a été envoyée par courrier à tous les 16-19 ans habitants la Commune.

Concernant plus particulièrement les jeunes mineurs non accompagnés du Foyer de l'Etoile, les collaboratrices de PEJ ont des échanges au cas par cas avec les éducateurs du foyer ou avec les enseignants de l'ACPO (classes d'accueil du post obligatoire) pour évaluer ensemble la pertinence d'une démarche ou d'un éventuel suivi PEJ. Dans la plupart des cas, ces jeunes sont scolarisés et accompagnés par le DIP dans leurs démarches.

Bien qu'ils aient un permis de séjour qui leur donne l'autorisation de se former en apprentissage, il faut qu'ils aient atteint au moins le niveau B1 ou B2 en français, et les connaissances en maths et en culture générale de fin de CO pour espérer accéder à ces formations en entreprises. Vu la diversité des profils et de l'accès à la scolarité dans leur pays d'origine, la question de la formation est pour certains une difficulté majeure s'ils ne répondent pas à ces critères.

Par ailleurs, j'en profite pour vous dire que PEJ collaborera pour la deuxième fois cet été avec la FAS'e pour permettre à des jeunes de PEJ de participer à l'encadrement des jeunes du Foyer de l'Etoile dans différentes activités durant les huit semaines de vacances d'été.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### Questions écrites

Il n'y en a pas.

### Questions orales

#### M. Voignier : Grillage beach-volley

M. Voignier relève qu'un grillage a été installé entre le beach-volley et le parc pour enfants, afin d'éviter que des ballons atterrissent sur la tête des petits, ce qui est logique. Cependant, le terrain de beach-volley est utilisé comme un grand bac à sable. Beaucoup de mamans ont deux enfants et aiment avoir un de leurs enfants qui joue d'un côté dans le bac à sable et l'autre qui utilise les jeux du parc pour enfants. M. Voignier propose de faire une ouverture entre ces deux espaces afin que la maman ou le papa – parce qu'il y a aussi de nombreux papas – puisse surveiller ses enfants de manière correcte. Actuellement, l'enfant est obligé de sortir, d'emprunter la petite rue où passent malheureusement de nombreux vélos à une vitesse assez importante, ainsi que des scooters et de temps en temps des voitures.

Mme Lammar transmettra cette demande au service concerné pour voir s'il est possible de faire rapidement une ouverture.

#### M. Voignier : Jardins familiaux route de Base

M. Voignier a été approché par des Carougeois qui souhaiteraient avoir la possibilité de s'inscrire pour des jardins familiaux sur la route de Base, à Perly. Il semblerait que Carouge subventionne ces jardins familiaux. M. Voignier aurait voulu connaître le fonctionnement de ceux-ci et savoir si des places sont réservées aux Carougeois.

M. Walder indique que la ville de Carouge enquêtera sur le sujet. Il espère pouvoir donner une réponse à M. Voignier le mois prochain.

#### M. Fraomene : Plan lumière

Suite à la mise en place du nouveau plan lumière dans certaines rues de la commune, des habitants ont interpellé M. Fraomene pour lui demander pourquoi les poubelles présentes sur les anciens réverbères n'ont pas été remises sur les nouveaux réverbères.

M. Walder se renseignera.

#### Mme Molinari : Chemin falaise de Pinchat

Mme Molinari rappelle que, dans la logique d'une sécurisation des chemins piétonniers, il avait été voté et discuté de la descente depuis la falaise de Pinchat par deux endroits : un chemin qui descendrait derrière le théâtre et l'autre qui descendrait en direction du centre de la voirie, dans la falaise. Elle voudrait un point de situation sur le projet, dont le Conseil municipal n'entend plus parler depuis un certain temps et qui est vivement attendu par nombre d'habitants de la zone.

M. Walder fera un point de situation lors du prochain Conseil municipal. Si les aménagements sont quasiment terminés en haut, il n'en va pas de même pour le bas. Un projet de construction est en cours, des discussions qui ne sont pas simples ont lieu actuellement concernant la rue du Tunnel et portent aussi sur les aménagements de liaison et des discussions sont menées avec une partie des propriétaires des Moraines. M. Walder ne sait pas précisément où en sont ces discussions, mais il sait qu'elles vont bon train. Il espère pouvoir dire le mois prochain à Mme Molinari à quelle échéance est prévue la première ouverture.

#### Mme Besse : Référendum communal – attitude déplorable

Mme Besse signale que, jeudi 23 mars, le président du Conseil municipal de Carouge, M. Alain Etienne, a invectivé devant la poste de Carouge deux militants qui expliquaient à la population le sens du référendum. Pour être tranquilles et ne pas créer le conflit, les militants sont partis devant un commerce mais ont été poursuivis par le président du Conseil municipal carougeois qui a continué à empêcher la récolte de signatures. Celle-ci a dû être interrompue. Il s'agit d'une atteinte flagrante à un droit démocratique, le référendum, provenant du président du Conseil municipal. Celui-ci, qui devrait représenter l'entier du Conseil municipal, n'a pas respecté le serment qu'il a tenu solennellement. La question de Mme Besse est la suivante : Le Conseil administratif compte-t-il saisir le service de surveillance des communes ?

M. Walder répond que ce n'est pas au Conseil administratif de saisir la surveillance des communes. S'ils estiment qu'y a eu des débordements coupables, il faut déposer plainte. Sans plainte, le Conseil administratif n'a pas de preuve que ces dires correspondent à la réalité. De plus, cela aurait pu arriver avec n'importe quel citoyen qui aurait eu des comportements inadaptés lors d'une récolte de signatures. Le Conseil administratif ne peut pas juger qui, dans le cadre d'une récolte de signatures, a raison ou tort. Soit il y a eu un comportement illicite et ils déposent plainte, soit il n'y a pas eu de comportement illicite ou ils ne veulent pas déposer plainte, et le Conseil administratif prend note de leur plainte. Le

Conseil administratif ne peut qu'appeler toutes les parties à se comporter dignement, à essayer de ne pas s'invectiver dans la rue et, lors d'un référendum, à dire la vérité aux citoyens quant au contenu du sujet. Cela permet de soutenir une démocratie vivante et intelligente. Le Conseil administratif n'a pas pour vocation de remettre à l'ordre le président du Conseil municipal qui, comme tous les membres du Conseil municipal, dans sa vie privée, dans ses actions de citoyen peut se comporter comme il le veut pour autant qu'il respecte le droit.

#### Mme Besse : Affichage anonyme

Mme Besse remarque que, durant la campagne du référendum sur le théâtre, des *flyers* ont été distribués avec les logos de partis politiques carougeois opposés à ce référendum mais aucun nom d'un responsable n'y figurait. Un cas semblable à Onex a été dénoncé par le parti socialiste au service de surveillance des communes qui est intervenu auprès des auteurs d'un tract politique. Il est invraisemblable que la presque totalité des partis politiques carougeois ignore cette obligation légale. La question de Mme Besse est la suivante : Le Conseil administratif va-t-il agir en sanctionnant les contrevenants et saisir le service de surveillance des communes afin qu'il prenne les mesures adéquates comme il l'a fait à Onex ?

Mme Hiltbold explique que l'obligation de faire figurer un nom de responsable a pour but de permettre aux citoyens de savoir qui est derrière un groupe qui serait anonyme. Par exemple, le référendum contre la démolition-reconstruction du théâtre n'était pas lancé par le parti MCG mais par un comité référendaire présidé par Mme Naine. Il s'agit donc de pouvoir identifier le responsable de ce groupe. Quand le logo de partis politiques est clairement affiché, les citoyens peuvent savoir qui sont les responsables des partis. Formellement, il manque peut-être le nom des responsables, mais ces derniers sont identifiés par les logos des partis.

Mme Besse reconnaît qu'ils sont identifiables, mais il est préférable que les *flyers* soient signés d'un responsable.

Mme Hiltbold observe que le but poursuivi par cette obligation était quand même atteint puisque les citoyens pouvaient savoir qui étaient derrière cette feuille d'information.

#### Mme Besse : Salissures voie publique

Mme Besse signale que, durant la campagne du référendum sur le théâtre, des affichettes ont été placardées à travers tout Carouge, sur l'espace public mais également contre les immeubles de privés, en dehors des espaces réservés à cet effet, pour donner une injonction aux électeurs de ne pas signer. Chacun sait que ces affichages sauvages sont interdits et passibles de l'amende. La question de Mme Besse est la suivante : Le Conseil administratif, même s'il était lui-même impliqué dans cette campagne, a-t-il pris des mesures à l'encontre des contrevenants ? Va-t-il les sanctionner comme la loi l'exige ?

Mme Hiltbold répond que le Conseil administratif n'a pas pris de mesures puisqu'il n'a pas reçu de plaintes des propriétaires des parcelles privées. Sur le domaine privé, il n'intervient pas sans avoir été sollicité par le propriétaire puisqu'il ne sait pas si dernier est lésé ou non ou a mis lui-même l'affiche. Pour le reste, ce qui a été posé a été enlevé le soir-même. Le Conseil administratif savait que des affiches seraient posées mais qu'elles seraient ensuite enlevées et ne resteraient pas *ad aeternam*.

M. Walder ajoute qu'à chaque fois qu'un stand politique est tenu, les partis oublient ici un ballon, là une affiche, ici encore autre chose. C'est arrivé à tous les partis. Ce n'est qu'en cas d'abus, c'est-à-dire s'il y a beaucoup d'affiches, que le service de la voirie rapporte la chose au Conseil administratif, lequel agit. Lorsqu'il y a seulement quelques affiches qui restent,

comme c'était le cas, le service de la voirie a l'instruction de les enlever. Plainte n'est pas déposée chaque fois qu'un parti politique oublie un ballon – sans cette « tolérance », la vie ne serait plus possible dans la commune. Le service de la voirie a enlevé les quelques affiches qu'il a vues, qui par exemple n'avaient rien à faire sur des bacs de fleurs.

#### M. Zongo : Plaque rue Caroline

M. Zongo signale qu'en face du Café des Amis, à la rue Caroline, une plaque mentionnant la rue est fixée sur le poteau d'une poubelle, ce qui la rend peu visible. Le Conseil administratif pourrait-il faire quelque chose pour la rendre plus visible ?

M. Walder répond que s'il est possible de la rendre plus visible, ce sera fait.

#### M. Baertschi : Coordination CEVA et future piscine

M. Baertschi relève qu'on voit maintenant l'emplacement plus ou moins définitif du passage du CEVA ; des murs ont été construits. Comme le lancement prochain du concours de la piscine a été annoncé, M. Baertschi voulait savoir comment se passera la coordination entre le CEVA et le programme du concours.

Mme Lammar mentionne que, depuis le début de l'installation du chantier CEVA, il y a eu une coordination et des discussions permanentes entre le CEVA et le service constructions, entretien des bâtiments et sports, vu l'empiètement du chantier CEVA sur le terrain de la piscine. La ville de Carouge a une indemnité pour la remise en état de tous les terrains qui ont été touchés par l'installation du chantier CEVA – soit une partie du terrain de la piscine, mais essentiellement le terrain du boulodrome. Il aurait été possible que le CEVA paye directement la remise en état s'il y avait eu un projet, mais la ville de Carouge a préféré l'option de l'indemnité pour avoir le temps d'élaborer le projet de remise en état qu'elle veut. Le concours de la piscine va effectivement être lancé prochainement. Il y a eu un peu de retard faute de ressources humaines. Grâce au vote du budget 2017, le Conseil administratif a pu engager l'architecte spécialisée – elle a été engagée il y a quelques jours seulement. Elle pourra donner un nouvel élan au projet de concours. L'idée est de se concentrer sur le périmètre de la piscine, sans l'élargir au périmètre du boulodrome parce qu'autrement, le périmètre aurait été trop grand. Pour ce qui est du passage du CEVA, la ville de Carouge a dû choisir avant même le lancement du concours, puisque le CEVA devait bien construire des murs, entre une butte avec une pente douce ou un mur avec des renforcements. Le Conseil administratif a préféré cette deuxième option pour conserver le plus de terrain possible.

#### M. Baertschi : Barrière en fonte quai du Cheval-Blanc

C'est en prenant le pont Neuf que M. Baertschi s'est rendu compte que, côté Genève, des barrières dites « Dufour » ne sont pas peintes et que, côté Carouge aussi, les barrières mériteraient un coup de *polish* et de peinture. M. Baertschi le signale pour qu'en vue de l'inauguration du pont, le 13 mai, il n'y ait pas seulement des barrières peintes de chaque côté du pont mais que, si possible, on donne un coup de *polish* côté carougeois et qu'on suggère également aux Genevois de le faire.

M. Walder prend note de cette remarque et espère que cela pourra être fait avant l'inauguration.

#### M. Morex : Basse-cour

M. Morex rappelle, comme chacun le sait, que la région a été touchée par une épidémie de grippe aviaire, ce qui a valu des mesures de confinement et plus particulièrement pour

Carouge la suppression de l'exposition de la Basse-cour carougeoise. Il imagine que les responsables du parc avicole du Val-d'Arve ont pris les mesures nécessaires. En revanche, il est passé plusieurs fois à côté du poulailler des tours et il s'est rendu compte qu'aucune mesure n'était prise. Il souhaite savoir pourquoi.

M. Walder apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal. Il n'a pas en tête les mesures qui sont obligatoires pour les poules.

#### Mme Zuber : Avis de passage

La question de Mme Zuber porte sur la distribution des poubelles vertes à laquelle la commune a procédé pendant les vacances de Pâques. Bien que l'opération soit louable, Mme Zuber a constaté que si personne n'était au domicile, la commune collait soigneusement sur la porte un avis de passage qui pouvait y rester par exemple dix jours, puisque c'était la période des vacances scolaires. Elle s'est fait la remarque que ce n'était pas l'idéal par rapport aux personnes qui pourraient être malveillantes et donc remarquer une absence. Elle se demandait si la commune ne pouvait pas, au lieu de coller ces avis de passage sur les portes, les mettre dans les boîtes aux lettres par exemple, comme la poste quand elle livre un colis. On éviterait ainsi de faciliter la tâche aux voleurs.

M. Walder suppose que cet aspect aura échappé au service concerné. En collaboration avec sa collègue en charge de la sécurité, il essaiera au maximum de prendre en compte cette excellente remarque.

#### M. Mutzenberg : Continuité vélos aux Pervenches

La question de M. Mutzenberg concerne la rue des Pervenches, qui est devenue un espace pour les piétons et les vélos – aménagement tout à fait favorable. Les vélos arrivent néanmoins dans une espèce de cul-de-sac puisque la rue Montfalcon leur est très peu appropriée. Un cheminement jusqu'à la rue de la Gabelle serait-il envisageable ? M. Mutzenberg sait qu'il s'agit d'un endroit un peu compliqué, mais cela permettrait d'avoir une cohérence de cheminement depuis la place d'Armes jusqu'aux Acacias et de favoriser le transit des vélos sur cet axe. Ce serait aussi l'occasion de développer un plan cycliste sur toute la commune, notamment sur ces grands axes qui pourraient permettre de traverser Carouge.

M. Walder étudiera la première demande de M. Mutzenberg. Concernant un plan cycliste, des pré-études liées à la révision du plan directeur communal sont en cours. La délibération sur la révision du plan directeur communal inclura des plans communaux liés au déplacement cyclable, au déplacement piétonnier et bien sûr aux déplacements routier et des transports publics – ces derniers existent déjà et sont en général d'importance cantonale.

#### Mme Pierre Toussaint : Absence de publicité dans le journal communal

Mme Pierre Toussaint rappelle qu'il était question de mettre de la publicité pour les commerçants dans le journal de Carouge. Hier, elle est passée dans le magasin de Carolina Véliz, créatrice textile à Carouge, qui se plaint que la commune ne fait rien pour son commerce et disait qu'elle allait voir avec un journal de la ville de Genève. Mme Pierre Toussaint lui a demandé ce qu'il y avait d'intéressant dans ce journal. Mme Véliz lui a répondu qu'il allait peut-être mettre dans ses pages tous les commerces et que cela permettrait à la boutique d'être active dans Carouge, parce qu'il n'y a pas beaucoup de passage aujourd'hui. Mme Pierre Toussaint lui a dit qu'elle demanderait où en est le projet de mettre de la publicité pour les commerçants carougeois dans le journal de Carouge.

Mme Lammar relève que, jusqu'à présent, le journal *Vivre Carouge* ne contient effectivement pas de publicité. Lors du traitement de la motion en commission, il a été question d'y mettre des pages de publicité. Des éléments avaient été mentionnés à ce sujet et Mme Lammar invite Mme Pierre Toussaint à relire le procès-verbal de la commission, dans lequel figure notamment des informations sur ce que cela pourrait amener aux finances communales. Si le Conseil administratif était ouvert à la possibilité d'avoir une page dévolue à la publicité dans le journal, il ne voulait pas que le *Vivre Carouge* devienne un journal publicitaire, avec des publicités partout. Même si la motion a été refusée ce soir, la question peut demeurer ouverte, dans une certaine mesure. Cela dit, d'autres journaux carougeois sont à la recherche de publicité, en particulier *Le Carougeois*. Si cette personne souhaite payer pour de la publicité, Mme Lammar l'invite à s'adresser au *Carougeois* qui est toujours à la recherche de nouveaux annonceurs. Par ailleurs, au niveau des Intérêts de Carouge, une application est en cours d'élaboration, qui serait une sorte d'annuaire des commerçants carougeois. Mme Lammar ne sait pas si cette personne fait partie des Intérêts de Carouge, mais ce pourrait aussi être une piste.

M. Walder rappelle que certains événements sportifs, comme la patinoire, peuvent avoir de la publicité dans le *Vivre Carouge*. Et pour compenser les gracieuses trente minutes que le Conseil municipal vient d'offrir pour les parkings, cette personne pourrait payer une publicité dans un des parkings ou tous les parkings carougeois, ce qui remplirait un peu les caisses de la commune. C'est une possibilité qui existe déjà et que certains commerçants utilisent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.